



FICHE-OUTIL N°7

MON ENFANT A-T-IL DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE?

Le transport scolaire, c'est quoi?

Le transport scolaire est un service de cars scolaires qui véhicule les enfants entre la maison et l'école. Le transport scolaire est organisé dans les lieux où il n'y a pas de transports en commun (bus TEC ou Stib, métro ou train).

Qui a droit au transport scolaire?

Votre enfant peut avoir droit au transport scolaire s'il réunit 3 conditions :

- S'il habite à plus d'un kilomètre de son école.
- S'il n'a pas la possibilité de prendre les transports en commun collectifs (bus TEC ou Stib, métro ou train).
- S'il se rend à l'école la plus proche de son domicile. Il peut donc choisir librement l'école non confessionnelle ou l'école confessionnelle la plus proche de chez lui.

Comment faire la demande?

C'est avec la direction de l'école que vous compléterez le document de demande de transport.

Pour Bruxelles, le transport scolaire n'est organisé que pour l'enseignement spécialisé.

Cas particulier

On peut prendre en compte des cas particuliers (ex : des gardes alternées) et des exceptions sont possibles.

C'est gratuit?

En Wallonie, si votre enfant est dans l'enseignement ordinaire, vous payerez les tarifs du TEC. Le transport scolaire est gratuit si votre enfant est dans l'enseignement spécialisé.

Vous pouvez contacter le
transport scolaire pour la Wallonie
au 1718 (appel gratuit)
transportscolaire@spw.wallonie.be
Et pour Bruxelles
au 02 / 261 04 13

